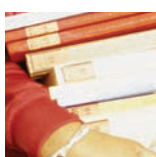
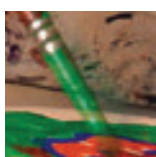
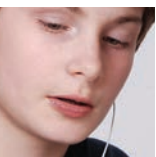
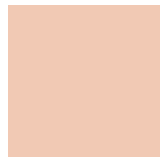




Partenaire de votre projet local



L'Ufcv et l'animation territoriale





Dates clés

1907

- **Naissance** de l'Union Parisienne des Colonies de Vacances qui fédère 49 « œuvres éducatives » organisatrices de colonies.

1934

- Devenue Union Française des Colonies de Vacances, l'Ufcv est **reconnue d'utilité publique.**

1957

- L'Ufcv organise plus de **250 sessions de formation** pour environ **11 000 animateurs** et **rassemble des structures** nouvellement investies dans le champ des séjours de vacances : municipalités, comités d'entreprise, caisses d'allocations familiales...

1979

- L'Ufcv organise ses premières actions d'animation territoriale en **convention avec des collectivités locales.**

2007

- **100 ans de lien social.** Célébration du **centenaire de l'association**, avec de nombreux événements sur l'ensemble du territoire.

2010

- Lancement d'une mission nationale pour **développer et consolider l'activité d'animation territoriale** au sein de l'Ufcv.

2013

- Prise de position de l'Ufcv **en faveur de la réforme des rythmes éducatifs.**

2014

- L'Ufcv est reconnue association éducative **complémentaire de l'enseignement public.**



Les activités d'animation territoriale



De la petite enfance au grand âge, toute personne s'inscrit dans un environnement social. C'est pourquoi, l'Ufcv intervient à tous les âges de la vie, en proposant des activités en correspondance avec les besoins de prise en charge spécifiques à chaque public. Au travers d'une approche éducative ou sociale en partenariat étroit avec des collectivités, l'Ufcv développe des formes d'animation adaptées à chacun de ses publics. À ce titre et selon des principes établis, l'Ufcv met en place, anime et gère des dispositifs pour la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les séniors.

La petite enfance

L'Ufcv gère et anime

- Animation de réseaux d'aide aux assistantes maternelles
- Multi-accueil
- Micro-crèche
- Halte-garderie
- LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents)

Quelques exemples

Micro-crèche

2 micro-crèches de l'Ufcv sur la ville de Toulouse permettent aux familles de quartiers défavorisés de conjuguer l'éducation de leurs enfants et leur insertion sociale et professionnelle. Ces opérations sont soutenues par le dispositif « Espoirs banlieues ».

Multi-accueil

Depuis plus de 10 ans, l'Ufcv gère le fonctionnement de 2 multi-accueils de plus de 20 places à Haute Goulaine (44) et à Marseille (13). Ces accueils sont intégrés dans des maisons de l'enfance et de la jeunesse et fonctionnent dans un principe de continuité éducative.



Les principes de l'Ufcv

Répondre aux exigences de qualité quant à l'accueil, la sécurité affective, le besoin d'épanouissement du jeune enfant et le lien entre les familles et la structure d'accueil.

Faciliter l'implication des parents dans la définition et la mise en œuvre des intentions éducatives des accueils de la petite enfance.

S'adapter de façon constante aux besoins sociaux des familles tout en garantissant une exigence éducative des accueils.

Favoriser les synergies entre les acteurs éducatifs intervenant auprès du jeune enfant au sein d'un territoire.

L'enfance

L'Ufcv gère et anime

- Accueils de loisirs
- Accueils périscolaires
- Séjours de vacances
- Évènements festifs
- Animation des temps méridiens et péri-éducatifs
- Ludothèques
- Coordination de réseaux et de projets en faveur de l'enfance sur un territoire

Quelques exemples

Accueils de loisirs pour les 2 - 6 ans

La délégation Nord-Pas-de-Calais organise sur différents quartiers de la ville de Roubaix, des accueils de loisirs au profit des enfants de 2 à 6 ans. Depuis septembre 2013, elle a développé des « clubs » (activités scientifiques, citoyenneté...) pour répondre à la réforme des rythmes éducatifs.



Accueils de loisirs et périscolaires

Depuis plus de 15 ans, la commune de Guichen (35) travaille avec l'Ufcv pour développer des accueils de loisirs et périscolaires dans le cadre d'une politique enfance et jeunesse globale et cohérente, ponctuée de nombreuses manifestations locales et organisée dans un projet éducatif local animé par l'Ufcv.



Les principes de l'Ufcv

Animer et organiser des espaces d'accueil de détente, ouverts, faciles d'accès et respectueux du rythme de vie de l'enfant.

Favoriser l'engagement et la responsabilisation des enfants dans la vie collective.

Participer à l'ouverture culturelle des enfants dans des domaines qui leur sont nouveaux.

Développer et animer des dynamiques de réseau en faveur de l'éducation et du bien-être des enfants sur un territoire.

La jeunesse

L'Ufcv gère et anime

- Accueils de jeunes
- Pépinières de Projets Jeunes
- Points d'Information Jeunesse
- Séjours de vacances
- Conseils municipaux de jeunes
- Coordination de réseaux et de projets en faveur de la jeunesse sur un territoire

Quelques exemples

Dispositif « Tempado »

À l'issue d'une étude sur le temps des jeunes, l'Ufcv a développé un **dispositif jeunesse d'envergure** nommé « Tempado », élaboré conjointement avec la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles (21). Les jeunes peuvent ainsi participer à des **stages et séjours thématiques** organisés toute l'année et financés en partie par la collectivité. L'offre créée **sur mesure**, permet à plus de la moitié des 10/17 ans du territoire de bénéficier de temps de loisirs adaptés à leurs besoins et leurs envies.



Dispositifs d'accueil jeunesse

L'Ufcv a conçu avec les jeunes de la Communauté de Communes des 3 Rivières (56) **l'ensemble des dispositifs d'accueil jeunesse** sur le territoire en s'appuyant dès le départ sur un conseil communautaire de jeunes.

Les principes de l'Ufcv

Favoriser l'implication et l'engagement des jeunes dans la vie collective, dans leurs loisirs et leur insertion sociale, et dans la vie du territoire.

Prévenir et lutter contre toutes les formes d'exclusions faites aux jeunes.

Permettre aux jeunes d'accéder à des loisirs et à des ouvertures culturelles favorisant leur épanouissement personnel.

Accompagner les jeunes dans leur capacité à acquérir leur propre autonomie.

Les seniors

L'Ufcv gère et anime

- Animation des aînés
- Coordination des actions en faveur des seniors
- Formation auprès des animateurs locaux professionnels ou bénévoles
- Animations intergénérationnelles

Quelques exemples

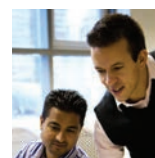
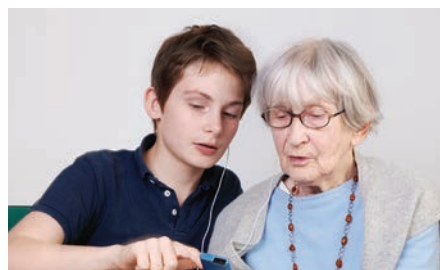
Ateliers

25 bénévoles animent 8 **ateliers** (cuisine, marche, sorties culturelles, aquarelle, chorale...) au profit des retraités de 3 communes rurales de la Pévèle dans le département du Nord. L'Ufcv **coordonne le dispositif et anime le réseau** de bénévoles en collaboration étroite avec les élus locaux.



Accompagnement

À Bonnemain en Bretagne, l'Ufcv **accompagne les élus et acteurs locaux** dans le développement d'une dynamique d'animation territoriale au profit des seniors. **Enquêtes, réunions publiques et partenariales** contribuent à revisiter et développer de nouvelles actions sur le territoire.



Les principes de l'Ufcv

Lutter contre l'isolement et la dépendance des personnes âgées.

S'appuyer sur le pouvoir d'agir des seniors pour engager toutes sortes d'animations en leur faveur.

Favoriser le lien social entre les seniors et avec l'ensemble de la collectivité sur un territoire.

Développer les dynamiques de réseau en faveur du « bien vieillir ».

Le partenariat

un principe de relation entre les collectivités et l'Ufcv

Pour l'Ufcv, la réussite d'un projet en direction de l'enfance, la jeunesse et la vie locale ne peut se concevoir que dans une collaboration étroite entre un opérateur et un commanditaire. Le pilotage et la maîtrise de ce projet passe donc par un nécessaire partenariat qui s'obtient par la reconnaissance des compétences et des responsabilités de chacun. Pour autant, la collaboration ne se décrète pas, elle se construit. L'Ufcv propose donc des modes d'animation du partenariat qui permettent de :

- **maîtriser et piloter** les activités organisées par l'Ufcv,
- **identifier et analyser** les enjeux locaux liés aux questions d'enfance, de jeunesse et de vie sociale,
- **concevoir** les solutions à venir et engager leur mise en œuvre.

Le principe de partenariat permet de tisser une relation de confiance pour mener et réussir les activités déléguées. Il ne se substitue pas aux responsabilités que l'Ufcv entend assumer dans l'exercice de ses fonctions sur un territoire. Il constitue une condition indispensable à la réussite de la politique locale en faveur de l'enfance et de la jeunesse sur un territoire.

Un management de proximité

des délégations régionales proches des équipes et des projets

18 délégations régionales ont pour rôle de développer les métiers de l'Ufcv au plus près des territoires. Des responsables régionaux de l'animation territoriale assurent une référence dans les relations avec chacune des collectivités partenaires et avec chacun des professionnels locaux (animateur enfance – jeunesse, coordinateur, cadre local...). Ils construisent un véritable lien de proximité au travers des rencontres régulières et par l'exercice de 3 fonctions essentielles :

- **le management** : recrutement, accompagnement, formation et évaluation du travail de chaque professionnel local,
- **le partenariat** : animation des relations contractuelles avec la collectivité,
- **le développement** : animation des dynamiques de réseaux, conseil en développement, veille réglementaire, expertise pédagogique...

Sur un plan administratif, l'Ufcv par son organisation, permet aux professionnels locaux d'être délestés des activités administratives, comptables et RH afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à leurs fonctions métiers (animation de publics, relation collectivités et partenaires locaux, coordination...). Ce choix de fonctionnement s'appuie sur un pôle administratif structuré au sein de chaque délégation régionale et permet surtout une fiabilisation des processus de gestion.

La fiabilité des processus de gestion

une organisation nationale au service du local

L'Ufcv, association d'éducation populaire se distingue des autres acteurs nationaux par son organisation en union et non en fédération. Ce système permet de capitaliser des pôles de ressources appropriés à la taille d'une entreprise de 750 salariés et de les mobiliser au plus près des territoires grâce aux délégations régionales.

Forte de cette organisation nationale, l'Ufcv adapte en permanence sa structure administrative au service du projet de territoire. Le principe est d'apporter aux collectivités, la meilleure articulation entre l'échelon local (lieu d'accueil et de projet) et l'échelon régional (pôle de ressources et fonctions supports). Ainsi, les activités d'animation territoriale de l'Ufcv bénéficient d'outils et de processus de gestion administrative qui sont développés et consolidés nationalement, organisés régionalement et ajustés localement en fonction des réalités de chaque territoire.

Le principe de cette répartition est d'optimiser au maximum la gestion des charges administratives locales par :

- un **soutien** important des pôles administratifs régionaux de l'Ufcv,
- des **outils fiables** et performants, conçus, contrôlés et développés nationalement ,
- des **procédures claires et adaptées** selon les réalités de chaque collectivité.

La mise en œuvre de cette organisation permet de garantir un fonctionnement optimum des aspects administratifs inhérents aux activités d'animation territoriale (gestion des inscriptions, des facturations, de la RH, de la maîtrise des dépenses,...) . Le bénéfice pour les équipes locales est ainsi de pouvoir se consacrer pleinement au développement des projets pédagogiques, de territoire et de développement des activités enfance, jeunesse et vie locale.



L'Ufcv sait **animer** les relations contractuelles et fonctionnelles, **mobiliser** l'ensemble des moyens pour réussir les missions confiées et **développer** votre projet de territoire.



Crédits photos : Ufox, Pixland, ImageSource, Phovoir, PhotoAlto, iStock, BananaStock, M. Viret, X. Delpierre, Ed. 2016



www.ufcv.fr

Siège national
10 quai de la Charente
75019 Paris
Tél. 01 44 72 14 14